

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Commission des Finances

Procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2024

Ordre du jour :

Echange de vues avec Mme Céline GAUER, Directeur général "Recover and Resilience Task Force"

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Patrick Goldschmidt, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, M. Sven Clement, M. Franz Fayot, M. Patrick Goldschmidt, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, membres de la Commission des Finances

Mme Caroline Guezennec, Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

Madame Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg

Madame Céline Gauer, Directrice générale de la Task Force pour la relance et la résilience de la Commission européenne

Monsieur Jakob Wegener Friis, Directeur, Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne

Excusés : M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, Mme Paulette Lenert, Mme Sam Tanson, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

M. Guy Arendt, M. Maurice Bauer, Mme Corinne Cahen, M. Claude Haagen, M. Marc Spautz, Mme Sam Tanson, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances

M. David Wagner, observateur délégué

M. Yves Carl, Mme Elisabeth Funk, Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

Echange de vues avec Mme Céline GAUER, Directeur général "Recover and Resilience Task Force"

Le Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, Monsieur Yves Cruchten (LSAP) souhaite la bienvenue à Madame Céline Gauer et aux membres de la délégation.

Le Vice-Président de la Commission rappelle que ce n'est pas la première visite de Madame Gauer au Luxembourg. Elle était venue en 2019 dans le cadre du Brexit, afin de discuter des mesures à prendre face à ses conséquences. En cette date, le contexte a un peu changé, il y a la guerre en Europe, il y a eu une pandémie et des mécanismes européens qui ont été mis en place et dont le Luxembourg a bien profité. Il se dit impatient d'échanger avec les membres de la délégation sur les problèmes qui se posent, les nouveaux défis et les solutions qu'ils peuvent apporter.

Le Vice-Président de la Commission explique que le Luxembourg a décidé de faire reposer son plan national¹ sur la cohésion et la résilience sociale, la transition verte, ainsi que la digitalisation, l'innovation et la gouvernance. Ayant déposé son plan en avril 2021, le Luxembourg a entre-temps mis en place douze projets s'inscrivant dans le plan de relancement, qui sont cohérents avec les défis et les priorités identifiés dans le cadre du semestre européen. Si ce premier bilan est plutôt positif, il faut toutefois continuer à déployer des efforts supplémentaires pour atteindre nos objectifs.

Le Vice-Président remercie ses interlocuteurs de leur présence et donne la parole à Madame Céline Gauer.

La Directrice générale « Recover and Resilience Task Force », Madame Céline Gauer, remercie le Vice-Président et souligne son plaisir de revenir à la Chambre des Députés, où elle avait, en effet, déjà eu l'honneur d'être reçue en 2019.

Il était important pour elle de venir à la Chambre des Députés car la mise en œuvre du plan de relance donne une fonction tout à fait particulière au parlement, puisque ces plans, contrairement aux plans de financements habituels et d'investissements européens comportent non seulement des investissements mais également des réformes. Qui dit réforme dit bien évidemment législateur, et rôle essentiel pour les parlements. C'est pour cela qu'ils tiennent à rencontrer les parlements nationaux quand ils se rendent dans les États membres, écouter leurs commentaires, répondre à toutes les questions qu'ils peuvent avoir.

Madame Céline Gauer dresse un bilan des quatre premières années du plan de relance. Cela fait quatre ans et demi que les chefs de gouvernement, en pleine pandémie, dans un Bruxelles encore presque totalement confiné, se sont mis d'accord pour créer cet instrument sans précédent par son ampleur mais également par sa méthode de fonctionnement qui a permis

¹https://luxembourg.representation.ec.europa.eu/strategie-et-priorites/le-plan-de-relance-pour-leurope-luxembourg-commission-europeenne_fr
<https://mfin.gouvernement.lu/fr/dossiers/2021/planderelance.html>

non seulement de sortir de la pandémie, d'éviter qu'elle se transforme en une crise économique, mais également de bâtir une Union plus compétitive, plus résiliente, et plus verte. L'UE a réussi à mettre en œuvre ce programme avec une rapidité inégalée.

Quatre ans après la conception du programme et trois ans seulement après le début de sa mise en œuvre effective, 265 milliards d'euros ont déjà été déboursés auprès des différents États membres, soit plus ou moins 41% de mise en œuvre des fonds. Aucun autre programme européen ou national présente un état d'avancement aussi rapide. Les mises en œuvre des États membres renforcent effectivement la compétitivité et aide les états dans la transition.

La grande nouveauté de cet investissement est la combinaison entre les investissements et les réformes. Le semestre européen a fourni pour chacun des États membres une feuille de route pour améliorer les économies et la résilience des sociétés. Cette feuille de route était relativement longue, sauf en ce qui concerne le Luxembourg car le pays se portait plutôt bien économiquement et faisait preuve d'une grande cohésion sociale. Si on prend d'autres États comme l'Italie, l'Espagne, la Grèce, la Roumanie, il y avait un menu de réformes beaucoup plus important qui était nécessaire pour renforcer ces économies. Trois ans plus tard, les résultats sont impressionnants.

En Italie, il y a un certain nombre de problèmes qui entravent la compétitivité et la croissance de l'économie, et au nombre de ces problèmes il y a la collection des taxes inefficace, un système judiciaire beaucoup trop engorgé qui donne lieu à des temps de décision trop longs et une administration publique qui manque d'efficacité et d'agilité. Ces trois éléments, parmi tant d'autres, ont été inscrits par le gouvernement italien et approuvés par la Commission européenne et le Conseil de l'UE dans le plan de relance italien, et nous voyons déjà la mise en œuvre de ces réformes sur le terrain : une administration qui recrute avec un niveau d'exigence de qualité et de professionnalisation plus important, un « backlock » judiciaire qui commence à se résorber très nettement grâce à des investissements dans la digitalisation mais aussi des méthodes de travail nouvelles et des efforts de réduction de l'évasion fiscale extrêmement importants.

On voit, vraiment, une accélération et un changement structurel des différentes économies des États membres. C'est un des éléments qui après trois ans de mise en œuvre nous semble extrêmement positif.

Sur les investissements, on voit également qu'ils avancent partout. La particularité du plan de relance était son délai extrêmement court. 2026 est un délai absolu pour la mise en œuvre du plan. Cela a conduit les États membres à accélérer et à une attention tout à fait particulière sur la mise en œuvre des investissements pour éviter de se retrouver en 2026 avec des fonds non utilisés qui seraient automatiquement perdus. Cela a permis d'avancer dans la transition verte, qui s'est révélée essentielle lorsque la Russie a agressé l'Ukraine et quand nous avons pu accélérer encore les investissements vers les énergies renouvelables et le détournement des énergies fossiles.

L'oratrice explique avoir rencontré hier deux entreprises luxembourgeoises qui sont passé au renouvelable pour financer la moitié de leur consommation énergétique, grâce à un plan de soutien aux entreprises pour changer leur mode d'approvisionnement et permettre l'installation de panneaux photovoltaïques, leur permettant d'avoir plus d'indépendance, de compétitivité, et leur permettant surtout d'être plus indépendantes vis-à-vis des fluctuations des cours de l'électricité. Les investissements avancent extrêmement rapidement dans la mobilité durable, dans les énergies renouvelables, dans l'efficacité énergétique où pour la première fois dans tous les états européens on a eu un investissement considérable et des résultats très importants.

De même concernant la digitalisation, le Luxembourg a retenu ces investissements pour permettre à son administration de se digitaliser, et à ses citoyens d'avoir un accès direct à un

certain nombre de services publics, c'est quelque chose que l'on peut retrouver aussi auprès des États membres. Madame Céline Gauer trouve tout cela très encourageant, et se penche ensuite sur les leçons à tirer pour le futur et les défis qui restent pour le futur.

Un défi qu'il y a au Luxembourg comme ailleurs, est qu'il reste un an et demi pour finaliser ce plan sans précédent, d'investissements et de réformes. Sur les réformes, cela devrait se passer plutôt bien car elles ont été en général avancées dans les plans. On a commencé par les réformes pour être sûrs d'en dégager le maximum de bénéfices le plus rapidement possible. Pour les investissements, l'effort est encore très important, et l'attention doit continuer à se porter sur cet avancement avant 2026.

La suggestion de Madame Gauer est de maintenir la combinaison réformes et investissements, qui a prouvé son efficacité. Le système de performance, où l'on finance à la fois des coûts et des objectifs (comme la rénovation de bâtiments ou l'installation d'infrastructures d'énergies renouvelables), et non seulement le remboursement de factures, semble très positif.

Le dernier point à retenir pour l'avenir est l'adoption d'un ensemble unique de règles, applicables à tous les secteurs, afin de faciliter l'accès des entreprises au soutien européen, ce qui représente un effort de simplification majeur.

Ces trois éléments pourront, selon Madame Céline Gauer, informer la réflexion sur le cadre financier pluriannuel, et elle se dit impatiente d'entendre les commentaires et réflexions des députés à cet égard également.

Madame Céline Gauer remercie ses interlocuteurs. Le Vice-Président ouvre l'échange de vues.

Monsieur le Député Franz Fayot (LSAP) remercie Madame Céline Gauer sur son exposé et l'état des lieux du « Recovery and Resilience Facility » (ci-après « RRF »). Il se souvient de la mise en place du RRF, il n'était alors pas facile de trouver des projets bien que l'enveloppe au Luxembourg n'était pas extrêmement importante.

On est maintenant dans une nouvelle époque, et confronté à deux rapports, le rapport Letta sur l'approfondissement du marché commun, et le rapport Draghi sur la compétitivité. Tous les deux font le constat d'une Europe qui n'avance pas assez rapidement. Il dit que Madame Céline Gauer a fait un constat très optimiste sur la mise en œuvre du RRF. Les deux rapports soulignent cependant la nécessité d'approfondir les marchés intérieurs, notamment en énergie et en union des marchés des capitaux, et de changer d'approche. Il y a des besoins de financement considérables pour améliorer la compétitivité et la résilience de l'Europe.

Dans ce contexte, il sollicite l'avis de Madame Gauer sur la façon dont elle perçoit l'intégration du plan de résilience dans ces réflexions. Cela peut sembler modeste comparé aux investissements proposés par le rapport Draghi, estimés à 800 milliards d'euros par an, ce qui soulève la question du financement de ce plan, surtout après les difficultés rencontrées pour réunir les fonds pour le RRF et les défis politiques associés.

Il y a également eu un « shift » politique post-COVID et un changement de « focus » allant de la résilience à la compétitivité. Il remarque que ces concepts sont parfois vus comme étant en tension, une compétitivité souvent opposée aux standards sociaux, environnementaux, aux droits de l'Homme dans les chaînes de valeurs, la bureaucratie qui souvent sont les normes européennes pour protéger nos valeurs.

On a l'impression que la compétitivité est parfois opposée à la résilience alors que pour lui, la résilience fait partie intégrante de la compétitivité, il ne peut pas y avoir de compétitivité

économique sans tenir égard aux droits de l'Homme, aux droits sociaux et droits environnementaux. Étant celle en charge de piloter le RRF, il demande comment Madame Céline Gauer voit ce changement, et comment elle voit le plan s'insérer, dans les deux années qui restent, dans ces réflexions.

Madame Céline Gauer remercie Monsieur le député Franz Fayot pour ses remarques et questions difficiles.

Concernant la compétitivité, la résilience et la protection de l'État de droit, elle reconnaît que le rapport Draghi se concentre principalement sur la compétitivité, un enjeu majeur pour les politiques économiques européennes. Cependant, il n'y a aucune remise en cause des principes énoncés par Monsieur Fayot, à savoir qu'il ne peut y avoir de compétitivité sans un socle solide de respect des droits fondamentaux et de l'État de droit.

S'il y a une chose à retenir de l'application du RRF, c'est que cette imbrication profonde qui est faite par l'intégration des réformes dans le plan lui-même, a été un instrument redoutablement efficace de protection de l'État de droit et des droits fondamentaux. Elle prend l'exemple de la Pologne et de la Hongrie, qui ont des problèmes de respect de l'État de droit, de fonctionnement de la justice, ou de lutte contre la corruption. Ces pays ont dû intégrer des réformes sur ces points dans leurs plans. Il y a eu une réforme de la justice et de la lutte contre la corruption sur le plan Polonais, les versements n'ont pu être faits tant que les réformes fondamentales sur la justice n'avaient pas été faites. La Hongrie n'ayant pas menée de réformes, il n'y a pas eu de déboursement.

Ce n'est pas une bonne nouvelle, car cela empêche la croissance en Hongrie et c'est un véritable problème qu'un de des États membres de l'UE ne puisse pas bénéficier comme les autres des fonds. Mais il s'agit de la seule manière de s'assurer que le préalable absolu de l'État de droit et des principes fondamentaux fonctionne de manière intégrée avec les sources de financements européennes. Elle affirme que l'accent est mis sur la compétitivité, mais sans compromettre les principes fondamentaux, en les intégrant comme base pour avancer.

Le deuxième point concerne la façon dont le RRF s'intègre dans ces priorités réaffirmées. L'orientation reste la même. L'énergie dans le rapport Draghi est vue comme une des plus grandes sources de menaces pour la compétitivité européenne, à cause du coût excessif de l'énergie par rapport à celui des économies des partenaires de l'UE et de ses concurrents. Le développement des énergies renouvelables et de l'électrification de certains secteurs, au cœur du RRF, vont dans ce sens. Ce sont des solutions à long terme qui ne résoudront pas le problème rapidement, mais la direction est correcte. Il en va de même pour la digitalisation et l'investissement dans la recherche et l'innovation, qui sont presque aussi essentiels dans le RRF que dans le plan Horizon Europe dans son ensemble.

Un autre point clé, surtout pour une économie ouverte comme celle du Luxembourg, est le marché intérieur. La mise en œuvre du RRF constitue un outil puissant pour éliminer les obstacles au marché intérieur présents dans les États membres. Bien que le marché intérieur repose sur une législation européenne, la majorité des obstacles proviennent de sa mise en œuvre au niveau national.

Grâce à ces réformes nationales, il a été possible de s'attaquer aux problèmes de fonctionnement des marchés, aux paiements retardés aux entreprises, aux professions réglementées, et à d'autres petits obstacles entravant le bon fonctionnement du marché intérieur. Cela constitue une approche ciblée qui devra être poursuivie de manière approfondie à l'avenir.

Concernant les montants, elle reconnaît que Monsieur Fayot a raison en soulignant la différence entre les 800 milliards d'euros annuels et les 648 milliards sur six ans, un chiffre qui

paraît modeste en comparaison. La différence réside dans le fait que les 648 milliards étaient exclusivement publics. En revanche, les financements évoqués dans le rapport Draghi devront être assurés par le secteur public, mais également, et en grande partie, par le secteur privé.

On a déjà vu à l'intérieur du plan, un recours aux instruments financiers beaucoup plus novateur que ce que l'on avait eu jusqu'à présent. C'est quelque chose que l'on essayait de faire depuis longtemps en tant que commission structurelle mais qui était relativement compliqué dans la politique de cohésion. Des montants considérables ont permis de dé-risquer les investissements privés. Pour permettre d'avoir cette masse d'investissements qui nécessaire pour l'avenir, on va devoir recourir beaucoup plus à cette injection publique plus limitée qui permet de dé-risquer les investissements privés.

Le dernier point, moins positif, concerne les infrastructures transfrontalières, un sujet sur lequel insiste fortement le rapport Draghi. En termes d'investissements, il est apparu que le RRF n'était pas l'outil adapté. Le Parlement européen avait souhaité des projets transfrontaliers, mais les résultats ont été décevants, et la mise en œuvre s'est avérée encore plus complexe que la planification. Travailler avec des enveloppes nationales n'est pas le bon modèle, car il faut aligner deux États membres avec leurs propres mécanismes de financement, leurs plans et leurs procédures. Pour les infrastructures transfrontalières, un instrument européen ou spécifiquement transfrontalier est nécessaire, et non pas transnational. Il est important de garder cela à l'esprit pour les futures perspectives financières.

Le rapport Draghi observe que le budget Recherche et Développement au niveau européen est le même qu'aux États-Unis. Cependant au niveau européen, 10% de l'enveloppe est dans les mains du programme horizon et des programmes européens. Les 90% restants sont dans des projets nationaux qui ne sont pas forcément articulés les uns avec les autres. Le rapport Draghi appelle à plus d'efforts collectifs là où il faut avoir une approche commune parce qu'entre vingt-sept États membres on n'arrive pas au même résultat.

C'est aussi une leçon à retenir. La facilité pour la résilience a été efficace pour identifier et résoudre les obstacles nationaux et les investissements nationaux, mais elle doit être complétée par un programme d'investissements européen suffisamment ambitieux pour traiter les problématiques proprement nationales. Il en va de même pour l'Union des marchés de capitaux, qui doit se faire au niveau européen et ne peut être résolue par un morcellement des interventions.

Monsieur Laurent Mosar (CSV) remercie Madame Céline Gauer pour son développement très intéressant et surtout pour son engagement.

Il considère que la surréglementation et la bureaucratisation constituent une menace substantielle à la compétitivité et à la résilience des entreprises. Pour lui, un des plus grands défis est la simplification administrative. Il salue les efforts que Madame Gauer vient de décrire pour rendre le plus simple possible l'accès aux subventions. Il considère cependant que beaucoup d'entreprises perdent énormément d'argent et de temps dans les formalités administratives, notamment pour avoir accès à des subventions.

Il explique qu'il parle en tant que responsable communal, qui voudrait quelques fois bénéficier de subsides au niveau de l'Union européenne, mais toutes ces procédures sont très compliquées, l'accès est difficile et on perd énormément de temps uniquement pour faire une demande. Il demande comment Madame Céline Gauer voit le défi de la simplification.

Il ajoute avoir été déçu que la simplification administrative ne figure pas parmi les priorités de la nouvelle Commission européenne. Il aurait voulu un commissaire à la simplification administrative, ce qui aurait donné un signal beaucoup plus fort.

Madame Céline Gauer remercie Monsieur Laurent Mosar pour ses questions. Concernant la simplification il y a deux niveaux : le niveau européen et le niveau national. Les deux vont de pair, car pour les entreprises, que la bureaucratisation vienne de règles européennes ou de leur transposition et de leur mise en application au niveau national, c'est le même problème. Il faut donc traiter les deux causes.

Au niveau européen, il y a l'accès aux subsides et également la réglementation. Sur la réglementation, c'était très clair dans les lignes directrices de la Présidente de la Commission et dans les lettres de mission qu'elle a adressé à l'ensemble de ses commissaires et vice-présidents. C'est une priorité de revoir l'acquis législatif, de le passer au crible, de le simplifier, de le rationaliser, de le consolider. Le rapport Draghi appelle à une codification du droit européen, qui est certainement une chose à laquelle il faudra s'atteler.

Au niveau des fonds, pour Madame Céline Gauer, un des acquis de la facilité pour la résilience, était qu'il y avait un seul ensemble de règles sur tous les secteurs, qui normalement est financé avec des règles particulières pour le programme Europe digitale, pour le programme Horizon, pour les fonds structurels... tous ces secteurs ont leurs propres règles.

En l'espèce, il s'agit d'un instrument, un seul ensemble de règles, quelques principes simples comme un minimum pour le climat, un minimum pour le digital, et la volonté répondre aux exigences du semestre européen, donc des exigences relativement simples pour les États membres, et pour tout le reste il n'y avait qu'un seul type de règles. C'est un modèle à garder pour l'avenir. On n'a pas vu tous les bénéfices car ces fonds se sont ajoutés à des fonds existant. Certains États membres ont dû opérer avec les fonds structurels habituels plus la facilité, ce qui n'a pas simplifié les choses. Si l'on envisage l'avenir avec un ensemble unique de règles pour tout le budget, cela représentera une source de simplification considérable.

Cela a déjà été testé avec la communication publique de début d'été sur le principe « Don't do significant harm », visant à ne pas nuire au climat et à l'environnement. Il est prévu de créer une nouvelle réglementation pour guider les entreprises et les États membres sur ce principe, notamment pour le fonds social pour le climat. La communication indique l'intention d'avoir un seul ensemble de règles, simples et mécaniques, applicables à l'ensemble du budget. La consultation publique a unanimement soutenu cette approche, préférant un seul cadre de règles plutôt que plusieurs. C'est dans cette direction qu'elle souhaite aller : un ensemble de règles unique, où un investissement éligible à un fonds sera simplement éligible.

Pour aller dans cette direction, ils auront besoin de soutien, car bien que tout le monde soit favorable à la simplification, lors des négociations, chacun cherchera à ajouter une règle particulière. Chaque État membre, chaque secteur d'activité a ses spécificités, et au final, chacun voudra sa propre règle, souvent légèrement différente, répondant à un intérêt spécifique mais rendant le système plus complexe.

Madame Céline Gauer lance un appel à la Chambre des Députés et demande de l'aide en ce qui concerne la simplification. Elle plaide pour un seul ensemble de règles, mais la simplicité a un prix en tant que telle.

Sur le dernier point, la simplification au niveau national, on a eu dans certains plans nationaux comme le plan slovène, des mesures de simplification et de débureaucratisation. La mise en œuvre de cette réforme en Slovaquie a donné lieu à une réduction de 10% du corpus législatif imposable aux entreprises. L'UE a vraiment réussi, grâce à la digitalisation de l'administration publique, à simplifier les processus. Au niveau national, nous nous efforçons également d'aider les États membres à éviter le « gold plating » de la législation européenne. Cet effort implique tous les niveaux, y compris les parlements nationaux, car bien que ces règles partent d'une bonne intention, le résultat n'est pas toujours favorable aux entreprises.

Le Vice-Président de la Commission ajoute que le Luxembourg a fait de la simplification administrative au Luxembourg une très grande priorité, ce qui était également un des grands chapitres du rapport budget 2024. La simplification administrative se heurte souvent à des problèmes très pratiques, et c'est plus facile de décréter la simplification administrative que de la réaliser.

Monsieur André Bauler (DP) partage le constat de Madame Céline Gauer sur le fait que la crise sanitaire a poussé à la digitalisation accrue. Il demande si l'Europe n'évolue pas à deux vitesses, voire trois, dans la mesure où certains pays ont une certaine lenteur administrative ou lenteur de mise en œuvre de la digitalisation, dans certains cas il existe quelques obstacles. Il mentionne notamment le volet de la fiscalité, où les autorités fiscales ont parfois moins de difficultés au niveau de l'enregistrement de la TVA qu'au niveau des revenus de personnes physiques ou de collectivités.

Dans le cadre du contrôle des transactions financières, il est essentiel de se demander dans quelle mesure les mesures annoncées sont effectivement mises en œuvre sur le terrain. Il faut également se poser la question de savoir si nous pouvons contrôler que les investissements prévus ont bien été réalisés avec les fonds publics alloués à cet effet.

Il évoque l'énergie, la transition verte et la compétitivité, en distinguant la compétitivité financière de celle non financière. Dans le contexte transfrontalier, il pense en particulier aux infrastructures de mobilité et de transport. Il mentionne les problèmes de mobilité en Allemagne, qui était autrefois une des économies les plus compétitives, ainsi que la qualité des infrastructures en Italie, notamment les ponts. Il se questionne sur la mesure dans laquelle ces infrastructures ont bénéficié du programme et se demande s'il s'agit d'un phénomène marginal ou d'un axe stratégique du programme.

Madame Céline Gauer répond que sur la digitalisation des administrations il y avait une situation très hétérogène au moment de la pandémie de la COVID19. Il y avait des États complètement digitalisés comme l'Estonie qui est toujours un exemple remarquable, et il y avait des États comme l'Italie dans lesquels les tribunaux ont arrêté de fonctionner pendant plusieurs mois simplement car il n'y avait absolument aucune manière de continuer à travailler de manière digitale. Un des effets positifs de cette pandémie est que tout le monde a pris conscience qu'il fallait cette digitalisation.

La digitalisation n'est évidemment pas une réponse à la bureaucratie, car digitaliser la bureaucratie ne l'élimine pas. C'est un processus complexe qui dépend d'abord des États avant de l'être par nos soins. Il est donc nécessaire de réfléchir à quel processus nous souhaitons digitaliser. Il faut d'abord le simplifier, puis le digitaliser. Pour cela, nous avons engagé un dialogue avec l'ensemble des États membres.

Le deuxième aspect est que cela a été l'occasion aussi d'échanges de bonnes pratiques entre les États membres. La Roumanie par exemple, qui était très peu avancée dans la digitalisation a mis en place à la suite du soutien du RRF un système de Cloud pour le gouvernement et qui s'est mis en relation avec les Estoniens pour apprendre de leur expérience, de leur fournisseur et pour voir comment ils pouvaient avancer.

Madame Céline Gauer défend de toute naïveté en pensant qu'ils auront résolu le problème de la bureaucratie et de la digitalisation en Europe d'ici 2026. Cependant, elle espère sincèrement avoir progressé et amorcé un processus qui se poursuivra.

Concernant le contrôle des investissements, elle est bien consciente qu'elle se trouve dans le pays qui abrite la Cour des comptes européenne, laquelle a accordé une attention particulière au RRF et a manifesté une grande rigueur envers ses instruments, publiant de nombreux rapports à ce sujet.

Elle explique qu'elle contrôle deux éléments avec les États membres. Le premier est de s'assurer que les investissements et réformes promis dans les plans et contrats signés avec l'UE sont bien mis en œuvre. Le contrôle des équipes du RRF lors de la réception d'une demande de paiement d'un État membre consiste à vérifier les preuves fournies. Par exemple, si une entreprise a reçu des subsides pour installer des panneaux solaires sur ses hangars, ce qui les intéresse n'est pas les factures, mais la vérification que les panneaux ont bien été installés conformément aux caractéristiques spécifiées dans le plan. Au cours des quatre dernières années, les équipes n'ont jamais été mises en faute pour des éléments non réalisés, car elles effectuent des vérifications rigoureuses.

L'autre élément de contrôle est que l'argent remis aux États membres pour effectuer ces investissements et ces réformes est bien protégé de toute fraude et de toute corruption. Ils se reposent sur les systèmes de contrôle des États membres. Ils audient soigneusement, les systèmes de contrôle, et si le système fonctionne bien c'est à l'État membre d'en assurer le respect. Il y a des piqués de rappel chaque année pour être sûrs de la bonne exécution.

Sur les transports, la « Deutsche Bahn » allemande est une source inépuisable de frustration. Il y a eu de grands investissements faits et financés par le plan en Allemagne pour certaines lignes de chemin de fer. Le chemin de fer en général est un quart du financement vert de l'ensemble des plans, il y a donc des investissements sans précédent dans le rail dans les différents plans.

Le plan italien prévoit 22 milliards d'euros pour les investissements dans les réseaux ferroviaires. En Allemagne, ainsi qu'en France avec un investissement de 4,5 milliards dans les infrastructures ferroviaires, des efforts sont également faits. En Allemagne, la difficulté d'investissement provient en partie de sa structure fédérale et de la complexité de la coordination entre les différents niveaux de gouvernement. Cela fait l'objet d'une réforme dans le plan allemand pour améliorer la coopération entre les Länder et le Bund. Ces investissements sont une priorité, et l'on veille à ce que les projets soient non seulement mis en œuvre, mais aussi bien menés à terme.

Cela dit, les projets ferroviaires dans les pays baltes, qui étaient un grand projet à financer, prennent du temps car ce sont des projets transfrontaliers. L'instrument des enveloppes nationales n'est donc pas forcément le plus adapté. La conclusion est que cela devra se poursuivre au-delà du RRF, avec d'autres instruments, car le RRF n'était pas le bon outil pour les projets transfrontaliers. En revanche, pour le renforcement des réseaux nationaux, cela fonctionne bien.

Le Vice-Président de la Commission revient sur l'introduction de Madame Céline Gauer, qui était plutôt satisfaite car on était à 41% de mise en œuvre des différents projets nationaux. Il rappelle qu'il y a une échéance à tout cela. Il avoue ne pas très bien connaître le RRF.

Pour les 60% restants, il demande si la « Task Force » de Madame Céline Gauer donne des recommandations aux pays sur ce qu'il faudrait prioriser dans la mise en œuvre de leur plan national, et si c'est le cas ce qu'elle recommanderait au Luxembourg.

Madame Céline Gauer admet que 2026 reste un défi considérable pour la « Task Force » et pour les États membres, et la situation n'est pas la même partout. Elle prend l'exemple de la France et de l'Allemagne. La France a déjà plus de 70% des fonds qui lui ont été alloués, il lui reste trois paiements qui ne sont pas gigantesques à faire pour 2026, ils ne sont pas inquiets et savent que cela sera réalisé car les investissements sont très largement terminés et il n'y aura pas de problème.

L'Allemagne était très en retard, pas dans la mise en œuvre réelle mais dans la documentation car ils n'avaient pas trop l'habitude des plans d'investissements au niveau central. Ils viennent

de déposer une demande de paiement très considérable, à la fin de l'année on sera également à 70% de mise en œuvre et il ne restera que deux demandes de paiement à tenir.

Le pays se trouve dans une position intermédiaire. Bien qu'en retard, avec la deuxième demande de paiement toujours en attente, de nombreux projets financiers ont été mis en œuvre, comme ceux pour les panneaux solaires, les chargeurs et la rénovation de logements. Il faudra probablement réexaminer certains projets retardés et les remplacer par d'autres existants. Comme il s'agit d'une petite enveloppe, le pays sait que cela sera bien géré. La principale recommandation est de rester attentif, de se mobiliser et de résoudre rapidement tout problème pour avancer. Ce n'est pas un objectif inatteignable, il suffit d'y consacrer un peu d'attention et de concentration.

En revanche, certains pays font face à des enjeux importants. L'Italie a été citée comme un exemple très positif, bien que la route soit encore courte et difficile pour finaliser les investissements. Cela nécessite un effort, une concentration et une mobilisation intra-gouvernementale. Comme l'enveloppe couvre tous les secteurs (transports, énergie, social, etc.), tous les ministères doivent collaborer, ce qui représente une difficulté, mais aussi un grand avantage, car cela permet de sortir des silos traditionnels. Pour ces pays, la situation est complexe, mais nous sommes présents sur le terrain, avec des collègues locaux qui les assistent concrètement dans la mise en œuvre. Il y a un grand point d'interrogation de la Hongrie, qui lui dépend d'autres facteurs, qui, elle l'espère, trouvera une fin positive.

Le Vice-Président remercie Madame Céline Gauer et clôt la séance.

Procès-verbal approuvé et certifié exact
--